

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU 8 FEVRIER 2011

Le mardi 8 février 2011, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 2 février 2011, s'est réuni en Mairie de SAINT-BERTHEVIN sous la présidence de Monsieur Yannick BORDE, Maire.

Étaient présents :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme BARILLER, M. GUESNE, Mme CLAVREUL, M. LUCAS, Mme AUFFRET, Mme VEILLARD, M. GOBE, Mme SEGRETAIN, M. SALMON, Mme GASTE, M. BALLUAIS, Mme CHEVREUIL, M. DAUSSY, M. PRODAULT, Mme JUDIT, M. PINGAULT, M. VETILLARD, Mme GERBAULT, Mme FRETILLIERE, M. CHAUVIN, Mme DA COSTA.

Étaient représentés :

M. ZIVEREC	pouvoir à	M. PINGAULT
Mme GRANGE	pouvoir à	Mme JUDIT
M. CELERIER	pouvoir à	M. Mme DA COSTA

Étaient absents :

Mme SUARD
M. FAVRIOU

En application des dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Mademoiselle Evelyne AVRIL, Directrice Générale des Services, de Madame Sandra MONNIER, Mademoiselle Sandrine URVOIS, assistante de direction et de Monsieur Charles HONORE, service Finance.

Madame SEGRETAIN, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h33.

M. LUCAS

précise que nous sommes déçus que Monsieur CELERIER ne soit pas présent, car nous avons été un certain nombre à déplorer l'article qui est paru dans le Ouest France, il est indiqué « Monsieur CELERIER au nom des six élus ». Un article qui nous a beaucoup choqués car il vise directement les adjoints et nous avons reçu des mails des personnes qui s'indignent et qui sont blessées, comme Monsieur LUCAS se déclare l'être aussi. Nous indiquerons trois phrases : tout d'abord dire que Monsieur le Maire ne connaît pas ses dossiers. Il est assez grand pour se défendre, mais nous souhaitons apporter un témoignage, nous avons jamais vu quelqu'un qui a une telle force de travail et qui connaît très bien ses dossiers, dire qu'il ne les connaît pas, vous pouvez demander à vos amis à Laval agglomération qui vous dirons que dans toutes les réunions et commissions, il connaît parfaitement ses dossiers. La deuxième concerne directement l'intégralité des adjoints et nous ne pouvons pas laisser passer une contrevérité aussi flagrante. Nous revenons sur le problème des indemnités et nous affirmons que contrairement à ce qui est indiqué dans l'article que nous allons relire car il faut être précis « Cela est d'autant plus scandaleux qu'une augmentation des adjoints a été voté fin décembre pour les aider à mieux suivre leurs dossiers ». Tout d'abord sur l'augmentation des adjoints vous reconnaitrez Mesdames, Messieurs, que nous avons eu un débat la dessus et que cela est faux. Sept adjoints sur huit non pas eu d'augmentation de leur indemnité de fonction, on ne peut pas dire de contrevérité aussi grave. Nous avons d'ailleurs comme cela a été dit dans la presse, et nous souhaitons qu'elle indique que nous avons notre feuille d'indemnité de fonction du mois de janvier et nous sommes

prêts à montrer qu'elle n'a pas bougé, sept sur huit non pas bougé. Puis sur un deuxième point, nous avons renoncé depuis le début à 15% des indemnités que nous avons droit, ce n'est pas discutable. Il n'est pas intervenu la dernière fois sur ce sujet, sur un point sur lequel il est responsable et assume. Sur l'enveloppe globale, il y avait une déléguée près de lui, Madame KERLEGUER, qui n'a pas été remplacée, c'était donc une économie et Monsieur le Maire lui a demandé si on la remplaçait et par qui. Nous avons décidé d'attendre, on s'est partagé le travail à trois, et le travail il n'est pas mince, on voulait voir dans le temps comment cela fonctionne, donc c'est plutôt un transfert. Mais moins 300 € d'un côté et plus 400 € de l'autre, un débat la dessus nous trouvons cela indigne. Enfin, pour le reste de la phrase « les adjoints qui ont été augmentés pourront mieux suivre les dossiers » nous n'allons pas trop faire de commentaire sur cette phrase, cela nous a tous blessés. Vous savez vous qui avez eu aussi ces fonctions dans le passé, le travail que cela demande et l'implication. Nous ne pouvons pas d'un seul coup dire les adjoints ne suivent pas leurs dossiers. Nous avons pris cela comme une insulte. Nous disons simplement que c'est dommage que Monsieur CELERIER ne soit pas présent, c'est un coup de communication et c'est pour faire parler de soi. Nous aurions bien voulu l'interroger vu que c'est dans un plan de communication. Par contre nous avons trouvé sur un site « Planète Radicale » d'un parti politique où Monsieur CELERIER est inscrit, qu'il est maire de Saint-Berthevin, s'il ne le sait pas c'est grave, s'il le sait et que cela perdure c'est encore plus grave, et nous lui demandons de retirer ce terme. Nous terminerons la dessus, au fond c'est peut être pas si grave que cela, y a plus grave dans le monde. C'est uniquement pour faire de la polémique. Nous voulions dire à Monsieur CELERIER mais nous le disons à vous, depuis qu'il est responsable ici du groupe de l'opposition, il y a un tout autre climat, c'est grâce certainement à sa personnalité, beaucoup plus de sérénité et il y a des vrais débats sur le fond, cela se passe plutôt bien. Nous trouvons simplement dommage de ramener encore de la polémique. Monsieur CELERIER finit son article comme cela et moi aussi, Monsieur CELERIER balance trois mots, « ce n'est pas de la polémique », c'est comme Monsieur JOURDAIN faisant de l'improvisation sans le savoir et Monsieur CELERIER fait de la polémique sans s'en rendre compte.

M. le Maire

déclare qu'il ne fera pas de commentaire sur ce sujet. Sauf sur l'approche de certaines échéances qui n'autorise pas tout. Il y a déjà eu en 2003 et 2008 une participation des mêmes personnes à des attaques personnelles, il formule le vœu que les mêmes ne recommencent pas. Nous ne l'avons jamais fait et nous ne le ferons pas. Nous avons une autre relation quand nous travaillons ensemble et sincèrement nous souhaitons que cela dur. Il y a 6 mois, il avait eu un échange un peu vif sur un article du journal municipal. Il a eu l'occasion d'avoir une discussion en tête à tête avec l'un des conseillers. Il regrette que tout le monde prennent cela, comme l'a dit Monsieur LUCAS avec l'absence de Monsieur CELERIER ce soir, et tout le monde n'est certainement pas concerné au même degré.

Avant de procéder à l'ordre du jour,

M. le Maire

demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions ou des remarques relatives au procès-verbal de la séance du 23 novembre 2010.

Il précise que les procès-verbaux des conseils municipaux du 22 décembre 2010 et du 2 février 2011 étant en cours d'élaboration, ils seront soumis à approbation lors d'une prochaine séance.

Aucune remarque n'étant formulée quant au procès-verbal du 23 novembre, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

Décisions du Maire

1. Modification de la constitution d'une commission permanente : Commission Finances
2. Modification de la constitution d'une commission permanente : Commission Culture, Communication, Vie associative
3. Vote des subventions : Année 2011
4. Vote des taux des contributions directes
5. Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2011
6. Complexe tennis : Modification de l'AP/CP
7. Renaturation du site de Coupeau : Modification de l'AP/CP
8. Aménagement du centre-ville (séquences 3 et 4) : Modification de l'AP/CP
9. Vote du budget primitif 2011 : Budget commune
10. Vote du budget primitif 2011 : Budget eau
11. Vote du budget primitif 2011 : Budget assainissement
12. Vote du budget primitif 2011 : Budget lotissement

Informations du Maire

DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°92 DU 3 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le service Enfance Jeunesse et Vie scolaire organise un spectacle pour enfants le 15 décembre 2010 sur le thème de Noël, signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Art Zygote de Laval pour les représentations intitulées « Si j'étais ».

Montant de la prestation : 474,80 € TTC

DECISION N°93 DU 14 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu l'écriture d'ordre à passer pour le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs de 1 373 €

Vu la première échéance de l'emprunt mis en place en 2010 non prévue au budget

Considérant que les crédits sont insuffisants, il est procédé à un virement de crédit de 373 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N°94 DU 14 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu que les crédits pour le paiement des honoraires de la DDAF pour le contrôle de l'affermage n'étaient pas prévus, un virement de crédit de 3 520 € pris sur les dépenses imprévues est effectué.

DECISION N°95 DU 14 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la réalisation d'une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement du centre ville, séquences 3 et 4, la proposition du cabinet LEPAGE-NAUDIN de Changé est retenue.

Montant du contrat : 2 437,50 € HT soit 2 915,25 € TTC

DECISION N°96 DU 16 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu le projet de construction d'une salle de tennis et club house,

Considérant la nécessité de souscrire une assurance dommages ouvrages,

La proposition de la société SMABTP est retenue pour un montant unique de 23 968,53 € TTC calculé sur la base d'un coût de travaux de 2 517 110,33 € TTC. Pour un coût final de travaux supérieur, l'assurance dommages ouvrages sera également supérieure par application des mêmes pourcentages :

- 0,8502 % TTC pour l'assurance dommages ouvrages obligatoire
- 0,0170 % TTC pour la garantie facultative des éléments d'équipement
- 0,0850 % TTC pour la garantie facultative des dommages immatériels après réception

DECISION N°97 DU 20 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la réalisation d'une mission d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Onzième Léger, la proposition du cabinet SARL ZUBER MAILLARD de Laval est retenu. Le montant des honoraires pour la mission géomètre est réparti comme suit :

- plan topographique : 950 € HT
- établissement du dossier de convention avec le Conseil Général : 450 € HT

Le montant des honoraires, pour la mission maîtrise d'œuvre, sera calculé par application des pourcentages sur le montant hors taxes de l'estimation des travaux (110 000 € HT) pour les prestations des missions APD et PRO et sur les montants hors taxes des marchés travaux pour les prestations des missions ACT, DET et AOR. Le taux de rémunération est fixé à 5,80 %.

DECISION N°98 DU 23 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la fourniture de combustible (granulés bois) dans le cadre de l'utilisation de la chaufferie du Centre Technique Municipal pour une durée de cinq ans à compter du 15 décembre 2010, la proposition de l'entreprise ANJOU BOIS ENERGIE de Cizay La Madeleine (49) est retenue.

Le montant du contrat est établi sur la base de 208 € HT la tonne. Les prix sont définis en début de campagne de chauffe, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet de chaque année.

DECISION N°99 DU 31 DECEMBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Considérant l'écriture d'ordre des dépenses de personnel affecté par la collectivité au service eau potable pour un montant de 6 291,29 € et considérant que les crédits au budget primitif sont insuffisants, un virement de crédits de 300 € pris sur les dépenses imprévues est effectué.

DECISION N°1 DU 4 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que des interventions autour du livre et du tout petit sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Véronique MARTIN d'Andouillé est autorisée à animer une conférence et réflexion autour du livre et du tout petit, une présentation de livres ainsi que la projection d'un film « ACCES » et échanges les mardis 18 janvier et 15 mars 2011.

Coût de la prestation : 300 €

DECISION N°2 DU 4 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que des séances de psychomotricité sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Françoise MARIEL de Laval est autorisée à animer une soirée débat sur la psychomotricité de l'enfant.

Coût de la prestation : 210 €

DECISION N°3 DU 4 JANVIER 2011

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que des séances de psychomotricité sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Françoise MARIEL de Laval est autorisée à animer des séances qui se dérouleront : mardi 8 février, jeudi 14 avril, jeudi 9 juin, mardi 20 septembre et jeudi 19 novembre 2011.

Coût des prestations : 460 €

DECISION N°4 DU 14 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un contrat d'entretien de la chaufferie du Centre Technique Municipal à compter du 1^{er} janvier 2011, la proposition de la société GEORGES et FOUCHER de Laval est retenue pour une rémunération annuelle de 420,00 € HT soit 502,32 € TTC. Le contrat est signé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

DECISION N°5 DU 19 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées par la ville de Saint-Berthevin pour 2011 et notamment la soirée Slam animée par Monsieur MOUCH et deux autres slameurs le 22 février 2011, l'association « L'Autre Association » de Nantes est engagée pour la représentation du spectacle « A l'abordage ».

Montant de la prestation : 1 000 € TTC

DECISION N°6 DU 24 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un contrat d'entretien des espaces verts du site de Coupeau à compter du 1^{er} janvier 2011, la proposition de la société LEROY PAYSAGES de Changé est retenue pour un montant annuel de 12 900 € HT soit 15 428,40 € TTC. Le contrat d'entretien est signé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

DECISION N°7 DU 24 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que la Maison des Jeunes organise une soirée débat dans le cadre du programme de l'espace accueil écoute jeunes, Madame Valentine LARDEAU, Psychologue, est autorisée à intervenir pour la soirée débat « La sexualité : comment l'aborder avec ses enfants » organisée le 25 janvier 2011.

Coût de la prestation : 150 €

DECISION N°8 DU 25 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat d'assistance informatique au bon fonctionnement des logiciels de gestion d'urbanisme et cartographie de la commune avec la société GEOSPHERE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Montant du contrat : 1 846,62 €

DECISION N°9 DU 25 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'un contrat d'assistance informatique au bon fonctionnement du logiciel de gestion de médiathèque de la Bibliothèque municipale avec la société AGATE DISTRIBUTION, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Montant du contrat : 2 152,80 €

DECISION N°10 DU 25 JANVIER 2011*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la nécessité de renouveler le contrat de droit d'utilisation des logiciels suivants : Etat-civil, Tables annuelles et décennales, Elections, Recensement militaire, Communication aux administrés et Gestion des salles, signature d'un contrat de droit d'utilisation de ces logiciels à compter du 1^{er} janvier 2011 avec la société SEGILOG selon les modalités suivantes :

- durée de 3 ans
- montant annuel de 4 617,76 €
- maintenance annuelle pour un montant de 513,08 €
-

Mme GERBAULT

concernant la décision 94, les honoraires de la DDAF se répètent-elles annuellement ?

M. le Maire

répond que c'est un contrat annuel, elles se répètent annuellement.

Mme GERBAULT

Puis en ce qui concerne la décision 98, avons-nous une idée du nombre de tonne de granulé consommé par le Centre Technique ?

M. le Maire

répond que le nombre en prévision est de 7 tonnes et c'est un approvisionnement annuelle par la DDAF.

Mme GERBAULT

concernant la décision 6 sur l'entretien du site de Coupeau qui a été confié à l'entreprise LEROY PAYSAGE, est ce l'entretien total ou une partie du site ?

M. le Maire

indique que c'est juste une partie et que c'est le même périmètre que les autres années, c'est-à-dire les talus, là où le matériel municipal ne permet pas de travailler en toute sécurité. Il donne la parole à Monsieur PINGAULT.

M. PINGAULT

intervient que c'est tout ce qui entour la piscine, la partie la plus pentue. Avec deux passages dans la partie pentue et trois passages sur la butte en face du plan d'eau.

EN L'ABSENCE D'AUTRES REMARQUES OU QUESTIONS RELATIVES A CES DECISIONS, MONSIEUR LE MAIRE POURSUIT SUR LA PREMIERE DELIBERATION DE L'ORDRE DU JOUR.

**MODIFICATION DE LA
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION
PERMANENTE
Commission Finances**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération en date du 02 avril 2008, le conseil municipal a constitué les six commissions suivantes :

- Jeunesse/Petite enfance/Vie scolaire
- Finances
- Sport
- Culture/Communication/Vie associative
- Affaires sociales
- Travaux

Suite à la démission de Monsieur Stéphane CHEMOUILI qui était membre de la commission Finances, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

***Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide***

- **De ne pas recourir au vote au scrutin secret**
- **De désigner Monsieur Emmanuel PRODAULT pour siéger au sein de la commission Finances**

Adopté à l'unanimité

**MODIFICATION DE LA
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION
PERMANENTE
Commission Culture,
Communication, Vie
associative**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération en date du 02 avril 2008, le conseil municipal a constitué les six commissions suivantes :

- Jeunesse/Petite enfance/Vie scolaire
- Finances
- Sport
- Culture/Communication/Vie associative
- Affaires sociales
- Travaux

Suite à la démission de Monsieur Stéphane CHEMOUILI qui était membre de la commission Culture, Communication, Vie Associative, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **De ne pas recourir au vote au scrutin secret**
- **De désigner Monsieur Emmanuel PRODAULT pour siéger au sein de la commission Culture, Communication, Vie associative**

Adopté à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS
Année 2011

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, présente les propositions de subventions à allouer aux associations au titre de l'année 2011, selon les conditions suivantes :

COMMISSION	Nom de l'Association	Subv° ordinaire versée en 2010	Subv° except° versée en 2010	Subv° ordinaire proposée en 2011	Subv° except° proposée en 2011	Observations
Associations berthevinoises						
<i>JEUNESSE - PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac	1 140		1 280		167 élèves
	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac	1 812		1 633		213 élèves
	Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt	725		721		94 élèves
	Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt	1 095		1 027		134 élèves
	APEL école privée Jeanne d'Arc	1 670		1 500		
	APEL Maternelle j d'arc	528,5		412		
	APEL élémentaire j d'arc	679,5		709		
	APEP Amicale parents élèves (écoles publiques)	1 670		1 500		
	Projet aido-jeunes		200			
	Maison Familiale Rurale	500		500		
<i>Sous-Total</i>		9820	200	9282	0	
<i>FINANCES</i>	Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN)	200		200		
	Amicale du personnel Communal	1 500		1 500		
<i>Sous-Total</i>		1700	0	1700	0	
<i>SPORT</i>	Amicale des boulistes berthevinois	300		300		
	Les Cyclos	600		500		
	Retraite Sportive berthevinoise	200		200		
	Association des écuries de la Servinière	300		0		
	USSB Athlétisme	4 037	950	4 132		
	USSB Badminton (Fous du volant)	506		600		
	USSB Basket	6 943		6 982		
	USSB Basket encadrement	6 000		6 000		
	France	1 500		2 000		
	USSB Basket Arbitrage	4 614		4 243		
	USSB Foot Ball	6 506		6 423		
	USSB Foot Ball Encadrement	6 000		6 000		
	USSB Foot Ball Arbitrage	3 452		3 175		
	USSB Hand Ball	3 276		3 692		
	USSB Hand Ball Arbitrage	3 368		3 097		
	USSB Hand Ball CEL					
	USSB Judo	1 992		2 050		
	USSB Musculation	1 212		958		
	USSB Tennis	1 781		1 945		

	USSB Tennis entretien/encadrement	2 000		6 000		entretien, poste d'accueil : 4000 + 2000 de 2010
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53	1 675		1 844		
	Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Arbitrage	525		485		
	Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Encadrement	6 000		6 000		
	Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A	11 000		11 000		
	Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A- Coupe d'Europe		2 250			
	USSB Vietvodao	1 673		974		
	USSB Vietvodao CEL					
	Fonds pour évènement sportif exceptionnel			2 000		
	<i>Sous-Total</i>	75459,5	3200	80600	0	
<i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i>	ACSED (Téléthon)		92			Reversement concert Bonifantes
	AFLEC	6 000	350	6 000		
	Amicale Philatélique	150		150		
	Amicale Retraités Berthevinois club Amitié	700		700		
	Amis de la Musique	2 638		2 652		
	ARCEM (assoc. restauration des calvaires en Mayenne)	300		300		
	Atelier d'Activités Artisanales Poterie	300		300		
	Cardamine	210	750	210		
	Comité de Jumelage	8 016		8 223		
	Les Libellules	800		800		
	UCASIB	300				
	<i>Sous-Total</i>	19414	1100	19335	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Amicale des Pompiers	250		0		34 000 € de trésorerie
	<i>Sous-Total</i>	250	0	0	0	
	Association du comice agricole des 5 cantons	500		150		
	<i>Sous-Total</i>	500	0	150	0	
Total 1		107 144	4 500	111 067	0	
Associations hors commune						
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	CAPEB Éducation Nationale	305		305		
	Comité d'entente des associations de résistance	150		0		
	Institut Paul Cézanne	40		0		1 élève
	<i>Sous-Total</i>	495	0	305	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Association des paralysés de France	100		100		
	Les p'tits soleils (*)			100		
	Coordination AMF/TELETHON 53	100		100		
	Croix d'or Alcool Assistance			100		
	Secours Catholique	400		450		
	Secours Populaire Français	50				
	SPA (société protectrice des animaux)	120		120		
	France Alzheimer Mayenne	100		0		
	UNAFAM	100		100		
	<i>Sous-Total</i>	970	0	1070	0	
<i>TRAVAUX</i>	Prévention routière	170		100		
	<i>Sous-Total</i>	170	0	100	0	
Total 2		1 635		1 475		

Services gérés par des associations ou établissements publics						
	La Ribambelle Halte Garderie	27 000		27 000		
	Aid'à Dom	1 800		2 400		
	OGEC	96 785		98 000		
<i>Sous-Total</i>		125585,28	0	127400	0	
AFFAIRES SOCIALES	CCAS	68 980		70 000		
<i>Sous-Total</i>		68980	0	70000	0	
Total 3		194 565	0	197400	0	
TOTAL		303 344	4 500	309 942	0	

M. le Maire

souligne que la subvention de l'OGEC représente 1/3 de l'enveloppe des subventions, c'est une subvention importante, c'est dans le respect du contrat d'association signé avec l'école privé, à savoir que l'on finance l'école privée au même coût que les écoles publiques. C'est un contrat qui fixe la méthode de calcul. Le chiffre ne se négocie pas. Il est fixé par le contrat.

Puis un mot sur Aid' à Dom. La subvention correspond à celle mise en place pour accompagner cette association qui gère la micro crèche qui a été installée sur Saint-Berthevin, et l'écart que nous avons entre 2011 et 2010 provient du fait qu'en 2010 nous étions que sur une partie de l'exercice.

Concernant le sport, il souligne que même si l'enveloppe générale augmente, globalement nous sommes sur un maintien de l'ensemble des subventions, nous avons une croissance nulle. Sur la subvention générale à l'USSB, elle est répartie entre différentes sections, pour un total de 29 600 €. La principale nouveauté provient de la création d'un financement au titre de l'encadrement pour la section tennis. Nous avons une subvention qui a disparu pour cette année, c'est l'amicale des pompiers, qui nous sollicitait régulièrement pour une subvention de 250 €, alors que cette association dispose actuellement d'une trésorerie de 34 000 €, donc il n'est pas nécessaire de leur verser la subvention. Même motivation pour l'UCASIB qui n'a pas sollicité de subvention considérant que sa trésorerie de fin d'exercice permettait de fonctionner sans faire appel à la collectivité locale cette année, ainsi que pour la Bolée Concise.

Mme GERBAULT

demande si nous connaissons le nombre d'élèves de l'école Jeanne d'arc ?

Mme GHYSELEN

répond qu'il y a environ 140 élèves (maternelle et primaire), sachant que le financement concerne que les berthevinois.

M. le Maire

précise que cela concerne que les berthevinois et c'est un coût individuel différent par enfants entre maternelle et primaire.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- o D'attribuer les subventions 2011 aux différentes associations dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

<i>COMMISSION</i>	Nom de l'Association	<u>Subv° ordinaire versée en 2010</u>	<u>Subv° except° versée en 2010</u>	<u>Subv° ordinaire proposée en 2011</u>	<u>Subv° except° proposée en 2011</u>	Vote
Associations berthevinoises						
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac	1 140		1 280		Unanimité
	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac	1 812		1 633		Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt	725		721		Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt	1 095		1 027		Unanimité
	APEL école privée Jeanne d'Arc	1 670		1 500		Unanimité
	APEL Maternelle j d'arc	528,5		412		Unanimité
	APEL élémentaire j d'arc	679,5		709		Unanimité
	APEP Amicale parents élèves (écoles publiques)	1 670		1 500		Unanimité
	Projet aido-jeunes		200			Unanimité
	Maison Familiale Rurale	500		500		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
<i>Sous-Total</i>		9820	200	9282	0	
<i>FINANCES</i>	Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN)	200		200		Unanimité
	Amicale du personnel Communal	1 500		1 500		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		1700	0	1700	0	
<i>SPORT</i>	Amicale des boulistes berthevinois	300		300		Unanimité
	Les Cyclos	600		500		Unanimité
	Retraite Sportive berthevinoise	200		200		Unanimité
	Association des écuries de la Servinière	300		0		
	USSB Athlétisme	4 037	950	4 132		Unanimité
	USSB Badminton (Fous du volant)	506		600		Unanimité
	USSB Basket	6 943		6 982		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Basket encadrement	6 000		6 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Basket national 3 cadets	1 500		2 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Basket Arbitrage	4 614		4 243		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Foot Ball	6 506		6 423		Unanimité
	USSB Foot Ball Encadrement	6 000		6 000		Unanimité
	USSB Foot Ball Arbitrage	3 452		3 175		Unanimité
	USSB Hand Ball	3 276		3 692		Unanimité
	USSB Hand Ball Arbitrage	3 368		3 097		Unanimité
USSB Judo	1 992		2 050		Unanimité	

	USSB Musculation	1 212		958		Unanimité
	USSB Tennis	1 781		1 945		Unanimité
	USSB Tennis entretien/encadrement	2 000		6 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53	1 675		1 844		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Arbitrage	525		485		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Encadrement	6 000		6 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A	11 000		11 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A- Coupe d'Europe		2 250			
	USSB Vietvodao	1 673		974		Unanimité
	USSB Vietvodao CEL					
	Fonds pour évènement sportif exceptionnel			2 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		75459,5	3200	80600	0	
<i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i>	ACSED (Téléthon)		92			Unanimité
	AFLEC	6 000	350	6 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Amicale Philatélique	150		150		Unanimité
	Amicale Retraités Berthevinois club Amitié	700		700		Unanimité
	Amis de la Musique	2 638		2 652		Unanimité
	ARCEM (assoc. restauration des caillères en Mayenne)	300		300		Unanimité
	Atelier d'Activités Artisanales Poterie	300		300		Unanimité
	Cardamine	210	750	210		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Comité de Jumelage	8 016		8 223		Unanimité
	Les Libellules	800		800		Unanimité
	UCASIB	300				Unanimité
<i>Sous-Total</i>		19414	1100	19335	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Amicale des Pompiers	250		0		
<i>Sous-Total</i>		250	0	0	0	
<i>TRAVAUX</i>	Association du comice agricole des 5 cantons	500		150		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		500	0	150	0	
Total 1		107 144	4 500	111 067	0	

Associations hors commune						
<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	CAPEB Éducation Nationale	305		305		Unanimité
	Comité d'entente des associations de résistance	150		0		
	Institut Paul Cézanne	40		0		
<i>Sous-Total</i>		495	0	305	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Association des paralysés de France	100		100		Unanimité
	Les p'tits soleils (*)			100		Unanimité
	Coordination AMF/TELETHON 53	100		100		Unanimité
	Croix d'or Alcool Assistance			100		Unanimité
	Secours Catholique	400		450		Unanimité
	Secours Populaire Français	50				
	SPA (société protectrice des animaux)	120		120		Unanimité
	France Alzheimer Mayenne	100		0		
	UNAFAM	100		100		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		970	0	1070	0	
<i>TRAVAUX</i>	Prévention routière	170		100		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		170	0	100	0	
Total 2		1 635		1 475		

Services gérés par des associations ou établissements publics						
	La Ribambelle Halte Garderie	27 000		27 000		Unanimité
	Aid'à Dom	1 800		2 400		Unanimité
	OGEC	96 785		98 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		125585,28	0	127400	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	CCAS	68 980		70 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		68980	0	70000	0	
Total 3		194 565	0	197400	0	
TOTAL		303 344	4 500	309 942	0	

(*personnes membres du bureau de l'association)

- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

**VOTE DES TAUX
DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Actuellement, les taux des contributions directes sont les suivants :

Libellés	TAUX
Taxe d'habitation	15,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,80%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,98%

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, il est possible de maintenir ces taux.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

M. le Maire

rappelle que depuis 2003, il y a eu seulement une augmentation des taux de fiscalité locale en 2009 qui provenait principalement de la suppression d'une fiscalité concernant le syndicat d'électrification de Nuillé sur Vicoin, transférée à la commune.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **De maintenir les taux d'imposition :**
 - **Taxe d'habitation : 15.00 %**
 - **Taxe foncière sur le bâti : 22.80 %**
 - **Taxe foncière sur le non bâti : 38.98 %**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**
Les crédits figureront au compte administratif 2010

Adopté à l'unanimité

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE
DE L'EGLISE POUR L'ANNEE
2011**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises communales et à rétribuer un gardien qui peut être notamment le prêtre affectataire.

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés de ce gardiennage, est fixé périodiquement par circulaire du ministre de l'Intérieur.

Pour l'année 2011, la Loi de Finances a fixé une revalorisation de 0,49 % du montant de cette indemnité qui s'élevait à 471.87 € en 2010.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, est dorénavant de 474.22 € pour un gardien résidant dans la localité où se situe l'édifice du culte.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'attribuer au Prêtre de Saint-Berthevin, M. Bernard TROHEL, une indemnité de gardiennage de l'église de 474.22 €, au titre de l'année 2011**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité

COMPLEXE DE TENNIS
Modification de l'AP/CP

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération du 11 février 2010, le conseil municipal a ouvert une autorisation de programme de 3 158 757 € pour l'opération « Complexe de Tennis ». Celle-ci a été réduite par délibération du 27 mai 2010 à 2 508 870 €.

Dans le cadre de l'avancement des travaux, il est proposé d'augmenter celle-ci et d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement

Les caractéristiques de cet AP/CP sont décrites dans la fiche jointe en annexe.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

M. le Maire

précise que l'écart entre l'ancien AP/CP de 2 508 870 € et de 2 569 189 € provient des avenants en plus value et moins value précédemment validés.

M. le Maire

indique que la livraison de la charpente de 40 mètres a eu lieu ce jour.

M. GUESNE

précise qu'il y était et soulève le caractère spectaculaire de cette livraison.

M. le Maire

ajoute que l'on est dans le timing, nous sommes même légèrement en avance sur le calendrier. Il n'est pas impossible que nous ayons à revenir sur l'AP/CP vu l'avancement du chantier. Nous pensons que les 315 000 € prévus sur 2012 pourraient être avancés sur l'année. Si le calendrier financier s'accélère, on n'y reviendra.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **De modifier l'autorisation de programme pour un montant de 2 569 189 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011 et 2012 respectivement à 1 558 214 € et 315 945 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à la majorité
4 absentions +1 pouvoir

Budget Commune

**AUTORISATION DE PROGRAMME
N° 7**

Complexe Tennis

DEPENSES	MONTANT AP	CREDITS DE PAIEMENT			
		2009	2010	2011	2012
Maîtrise d'œuvre	319 021 €	60 424 €	143 233 €	99 864 €	15 500 €
Travaux salle	2 218 612 €		479 252 €	1 439 361 €	300 000 €
SPS	2 990 €		1 086 €	1 903 €	0 €
Bureau de contrôle	11 566 €		4 480 €	7 086 €	0 €
Divers	17 000 €		6 555 €	10 000 €	445 €
TOTAL AP TTC	2 569 189 €	60 424 €	634 606 €	1 558 214 €	315 945 €

RECETTES	MONTANT	2009	2010	2011	2012
Subventions (5%)	107 408 €			94 199 €	13 208 €
FCTVA (15,482%)	397 762 €	9 355 €	98 250 €	241 243 €	48 915 €
autofinancement (20%) □	513 838 €	12 085 €	126 921 €	311 643 €	63 189 €
Emprunt	1 550 182 €	38 984 €	409 435 €	1 005 329 €	203 841 €
TOTAL RECETTES	2 569 189 €	60 424 €	634 606 €	1 558 214 €	315 945 €

**RENATURATION DU SITE DE COUPEAU
Modification de l'AP/CP**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération du 27 mars 2007, le conseil municipal a ouvert une autorisation de programme de 640 095 € pour l'opération « Renaturation du site de Coupeau ». Celle-ci a été réduite par délibération du 19 février 2008 à 605 747 €.

Afin de clôturer financièrement l'opération dont les travaux se sont terminés au printemps 2010, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de paiement au budget 2011.

Les caractéristiques de cet AP/CP sont décrites dans la fiche jointe en annexe.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

M. CHAUVIN

remarque que ce n'est pas tant sur les chiffres qui sont donnés mais plutôt que cela serait plus judicieux de prévoir dans l'avenir un suivi de la recolonisation des espèces sur ce site. Des études qui peuvent se mettre en place. Mais aussi cela serait intéressant de mettre en place des panneaux d'information sur les espèces présentes sur le site.

M. le Maire

signale que ceux sont deux bonnes suggestions surtout sur la première qui n'a pas été retravaillée mais cela fait parti des projets.

Nous avons demandé à Monsieur PINGAULT à ce que cette année on revoie le mécanisme des frayères qui ne donne pas nécessairement satisfaction. Et nous allons essayer de refaire le point avec le bureau d'études voir, si c'est normal que cela se passe comme ça ou si il y a des interventions supplémentaires à prévoir. Mais pour les panneaux dès que l'on saura quelles espèces sont sur le secteur on pourra les identifier et ainsi réaliser la signalétique.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- o **D'ouvrir un crédit de paiement pour l'année 2011 de 7 256 €.**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

Budget Commune

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 5

RENATURATION DU SITE DE COUPEAU

DEPENSES	MONTANT AP	CREDITS DE PAIEMENT				
		2007	2008	2009	2010	2011
Maîtrise d'œuvre	55 447 €	24 951 €	6 073 €	15 646 €	6 053 €	2 724 €
travaux	535 990 €		220 902 €	201 944 €	109 350 €	3 794 €
divers	14 310 €	7 232 €	6 340 €	0 €	0 €	738 €
TOTAL AP TTC	605 747 €	32 183 €	233 316 €	217 590 €	115 403 €	7 256 €
RECETTES	MONTANT TOTAL	2007	2008	2009	2010	2011
Syndicat Vicoin	6 400 €			7 521 €	0 €	-1 121 €
Agence de l'Eau 50%	162 100 €			48 630 €	0 €	113 470 €
Agence de l'Eau 50%	29 000 €			29 000 €	0 €	0 €
Région 10% HT	32 420 €		9 726 €	0 €	18 940 €	3 754 €
Conseil Général 20%	64 840 €			36 940 €	27 900 €	0 €
Fonds parlementaire	32 500 €			4 135 €	0 €	28 365 €
FCTVA 15,482 %	93 782 €	4 983 €	36 122 €	33 687 €	17 867 €	1 123 €
Autofinancement	184 705 €	27 201 €	187 468 €	57 677 €	50 696 €	-138 336 €
TOTAL RECETTES	605 747 €	32 183 €	233 316 €	217 590 €	115 403 €	7 256 €

**AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE
(SEQUENCES 3 ET 4)
Modification de l'AP/CP**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération du 11 février 2010, le conseil municipal a ouvert 3 autorisations de programme sur le budget principal, le budget eau, et le budget assainissement pour l'opération « Aménagement du centre-ville » avec des montants respectifs de 2 849 557 €, de 228 800 €, et de 192 500 €.

Sur la base du montant défini dans le dossier de consultation des entreprises dans le cadre de la consultation pour le choix des entreprises, il est proposé de modifier l'autorisation de programme et d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement au programme prévisionnel des travaux.

Les caractéristiques de ces AP/CP sont décrites dans les fiches jointes en annexe.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

M. le Maire

ajoute qu'il y a une somme qui augmente par rapport au 1^{er} AP/CP, pour comparer il faut comparer le net avec la bande roulante du conseil général c'est-à-dire qu'il faut regarder le 3 729 357 € moins le 299 547 € c'est ce qui figure dans l'estimation de maîtrise d'œuvre. Il espère que les appels d'offres nous seront favorables. Un élément n'a pas été très bien paramétré, c'est les coûts du SDEGM puisque nous savons que contrairement à la 1^{ere} tranche de travaux, ce n'est pas la commune qui sera maître d'ouvrage sur cette partie là. Elle verse une participation au SDEGM

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **De modifier, pour le budget principal, l'autorisation de programme pour un montant de 3 729 357 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011, 2012, 2013, et 2014 respectivement à 546 074 €, 742 758 €, 1 794 467 €, 570 207 €.**
- **De modifier, pour le budget eau, l'autorisation de programme pour un montant de 327 824€ et d'ajuster les crédits de paiement 2011, 2012, 2013, et 2014 respectivement à 104 925 €, 219 186 €, 1 929 €, 641 €.**

- **De modifier, pour le budget assainissement, l'autorisation de programme pour un montant de 206 087 € et d'ajuster les crédits de paiement 2011, 2012, 2013, et 2014 respectivement à 112 454 €, 91 215 €, 1 255 €, 418 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

**AUTORISATION DE PROGRAMME
N° 8**

**Aménagement urbain du centre-ville (RD 57)
(séquences 3 et 4)**

DEPENSES	MONTANT AP	CREDITS DE PAIEMENT				
		2010	2011	2012	2013	2014
Phase 4						
Maîtrise d'œuvre	116 866 €	59 514 €	17 732 €	14 238 €	14 250 €	11 132 €
Travaux	1 762 519 €		401 318 €	340 000 €	1 021 201 €	
SDEGM	90 000 €			90 000 €		
Phase 3.1						
Maîtrise d'œuvre	98 088 €		43 269 €	15 320 €	23 316 €	16 183 €
Travaux	1 534 469 €		73 455 €	280 000 €	640 000 €	541 014 €
SDEGM	93 000 €				93 000 €	
SPS	2 915 €		800 €	700 €	700 €	715 €
Divers	31 500 €	16 337 €	9 500 €	2 500 €	2 000 €	1 163 €
TOTAL AP TTC	3 729 357 €	75 851 €	546 074 €	742 758 €	1 794 467 €	570 207 €
RECETTES	MONTANT	2010	2011	2012	2013	2014
Bande roulante CG	299 547 €				173 862 €	125 686 €
Subventions (7%)	200 741 €		36 400 €	43 472 €	94 851 €	26 017 €
FCTVA (15,482%)	490 772 €	9 982 €	71 862 €	97 745 €	236 146 €	75 038 €
Autofinancement (20%)	745 871 €	15 170 €	109 215 €	148 552 €	358 893 €	114 041 €
Emprunt	1 992 425 €	50 699 €	328 598 €	452 989 €	930 714 €	229 425 €
TOTAL RECETTES	3 729 357 €	75 851 €	546 074 €	742 758 €	1 794 467 €	570 207 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME
N° 9****Aménagement urbain du centre-ville (RD 57)
(séquences 3 et 4)**

DEPENSES	MONTANT AP	CREDITS DE PAIEMENT				
		2010	2011	2012	2013	2014
Phase 4						
Maîtrise d'œuvre	3 850 €	1 143 €	932 €	1 050 €	725 €	
Travaux	162 271 €		102 271 €	60 000 €		
Phase 3.1						
Maîtrise d'œuvre	4 384 €		1 722 €	817 €	1 204 €	641 €
Travaux	157 319 €			157 319 €		0 €
TOTAL AP TTC	327 824 €	1 143 €	104 925 €	219 186 €	1 929 €	641 €
RECETTES	MONTANT	2010	2011	2012	2013	2014
Subvention (15%)	41 115 €		13 302 €	27 490 €	242 €	80 €
Remb. TVA (19,6%)	53 724 €	187 €	17 195 €	35 920 €	316 €	105 €
Autofinancement (20%)	65 565 €	229 €	20 985 €	43 837 €	386 €	128 €
emprunt	167 420 €	727 €	53 442 €	111 939 €	985 €	327 €
TOTAL RECETTES	327 824 €	1 143 €	104 925 €	219 186 €	1 929 €	641 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME
N° 10****Aménagement urbain du centre-ville (RD 57)
(séquences 3 et 4)**

DEPENSES	MONTANT AP	CREDITS DE PAIEMENT				
		2010	2011	2012	2013	2014
Phase 4						
Maîtrise d'œuvre	2 503 €	744 €	604 €	683 €	471 €	
Travaux	67 087 €		67 087 €			
Phase 3.1						
Maîtrise d'œuvre	2 855 €		1 121 €	532 €	784 €	418 €
Travaux	133 642 €		43 642 €	90 000 €		
TOTAL AP TTC	206 087 €	744 €	112 454 €	91 215 €	1 255 €	418 €

RECETTES	MONTANT	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions (40%)	68 925 €		37 859 €	30 507 €	420 €	140 €
Remb. TVA	33 773 €	122 €	18 429 €	14 948 €	206 €	69 €
Autofinancement	103 388 €	622 €	56 166 €	45 760 €	630 €	210 €
TOTAL RECETTES	206 087 €	744 €	112 454 €	91 215 €	1 255 €	418 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011
BUDGET COMMUNE**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 décembre 2010, a été l'occasion de définir les grandes lignes de l'action municipale et de fixer les principaux axes de la stratégie financière de la commune pour les années 2011 à 2014. Le budget primitif 2011 reprend ces objectifs qui sont :

- Le maintien des taux des contributions directes
- Un recours maîtrisé à l'endettement
- Une maîtrise des charges de fonctionnement
- Une politique d'investissements soutenue

Le projet de budget primitif de l'exercice 2011 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 885 910 €. Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente délibération.

Il s'articule de la manière suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
<i>Mouvements réels</i>		
Investissement	3 594 321,00 €	2 470 955,02 €
Fonctionnement	5 854 197,02 €	6 977 563,00 €
<i>Mouvements d'ordre</i>		
Investissement	256 467,00 €	1 379 832,98 €
Fonctionnement	1 180 924,98 €	57 559,00 €
<i>En totalité</i>		
Toutes sections	10 885 910,00 €	10 885 910,00 €

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

Présentation détaillée de l'ensemble du budget par Monsieur BRUNEAU, adjoint aux finances. (cf. document annexé)

M. le Maire

rajoute que le budget aujourd'hui, dans le contexte économique et le contexte d'incertitude de certaines finances publiques, nécessite une démarche qui devient de plus en plus exigeante dans la construction du budget. Il nous faudra durcir certains raisonnements. Comme tous les ans cela donne lieu à un débat et cette année il y a eu des vrais débats avec un arbitrage parfois rigoureux. Il nous faut des dossiers suffisamment maîtrisés et avancés pour pouvoir les inscrire au budget notamment dans le volet investissement. Ce budget traduit la continuité de la mise en place du projet que nous avons proposé pour Saint-Berthevin en 2008.

Comme depuis 2003, tous les budgets sont construits avec un principe de prudence et avec un objectif très clair. À aucun moment les décisions financières et les décisions d'investissement que l'on prendra ne devront altérer sur les indicateurs

financiers de la commune. Il nous faut continuer de consolider la situation financière de la commune avec des choix d'investissement qui soient pertinents et un soutien aux associations confirmé.

Lors du DOB de l'année dernière, une nouvelle procédure avait été présentée qui se mettait en place avec la construction du budget 2009 (définition d'enveloppe budgétaire par services pour la section fonctionnement...). Nous avons tâtonné sur la construction 2009. Cette année les élus, ainsi que les services ont vraiment pris la dimension de la rigueur qui doit être la notre sans pour autant altérer le projet. Nous avons fait une vraie recherche pour maximiser et optimiser la capacité financière et il y a eu un très bon travail de fait. Nous avons le sentiment que la construction des budgets, est aujourd'hui assez innovante et nous permet d'avancer tout en maîtrisant la situation financière. Une prospective avait été présentée sur 5 ans lors du débat d'orientation budgétaire. Vous pourrez revenir sur ce que l'on vous a présenté sur 2011, vous pourrez constater la cohérence avec le budget proposé.

Bien évidemment, tout est fait pour ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants et les entreprises. Dans le budget eau, nous avons une stabilité du prix, il n'y a pas de prévision d'augmentation alors qu'en parallèle, la politique d'investissements demeure soutenue.

Depuis 2003, et encore plus depuis 2008, nous nous sommes fixés un objectif de capacité d'autofinancement de 1.1 millions € (TLPE incluse). On se rend compte que tous les ans on sort une CAF définitive supérieure à celle qui était budgétée. Cette année il en est de même. Cela passe par une prudence sur les prévisions de recettes mais surtout par une vraie maîtrise des charges de fonctionnement. Tous les services, toutes les commissions, doivent suivre le budget de fonctionnement, pour être certain que les grandes orientations que nous suivons sur la maîtrise des charges soient assurées. C'est une rigueur qu'il faut que nous nous imposions même si cela est parfois difficile. Nous sommes sur une quasi stabilité des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas un exercice facile 2/3 des charges, sont des charges du personnel sur lesquels nous avons très peu de prise. Des pistes de travail sont explorées avec les Ressources Humaines et avec Madame GHYSELEN, adjointe en charge de l'administration générale.

Lorsqu'on additionne les quatre budgets 2011 nous approchons des 4 millions d'investissements, avec 300 000 € qui restent à réaliser de l'année dernière. Monsieur le Maire invite chacun à se mobiliser dès à présent pour réaliser cet ambitieux programme d'investissements.

Il insiste sur le niveau d'endettement que Monsieur BRUNEAU a bien soulevé. Aujourd'hui beaucoup de collectivité annoncent une dégradation de leur endettement. Nous pensons que la conjoncture et le contexte des finances dans lesquelles nous sommes sont compliqués. Mais nous devons encore faire mieux et trouver des solutions sans accroître de façon dangereuse l'endettement. Nous sommes sur une stabilité de la dette. On passerait de 6,22 millions € à 6,38 millions € fin 2011 ce qui témoigne des bonnes options présent sur le plan financier. Quand vous avez une moyenne régionale à 1039 € par habitant d'endettement et que nous avons une moyenne de 887 € par habitant, nous pouvons considérer que nous avons une capacité d'endettement d'1 millions € supplémentaire pour rester dans la moyenne. Sur la durée des endettements, c'est-à-dire le nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette, la maintenir à 5 ans est sans doute une performance intéressante, on considère que jusqu'à 8 ans ce sont

des situations saines. Enfin, nous pensons que la situation financière est parfaitement sécurisée, elle laisse un peu de marge de main d'œuvre si nous en avons besoin mais à condition de respecter la prospective, que nous vous avons soumis au dernier conseil municipal de décembre au travers du débat d'orientation budgétaire. Les investissements qui sont présents dans le budget 2011 sont pertinents et permettront de poursuivre le développement de notre ville.

M. CHAUVIN

remarque que Monsieur BRUNEAU a parlé de la télé relève tous les ans mais c'est uniquement pour l'installation.

M. BRUNEAU

indique que le déploiement de la télé relève s'étale sur 3 années.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'adopter le budget primitif 2011 arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente délibération.**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	7 035 122,00 €	3 850 788,00 €	10 885 910,00 €
RECETTES	7 035 122,00 €	3 850 788,00 €	10 885 910,00 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

***Adopté à la majorité
4 absentions + 1 pouvoir***

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011
BUDGET EAU**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2011 (document joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 233 691 €, pour la section d'investissement à 442 395 €.

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente délibération.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'adopter le budget primitif 2011 du Budget Eau arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente délibération.**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	233 691,00 €	442 395,00 €	676 086,00 €
RECETTES	233 691,00 €	442 395,00 €	676 086,00 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

***Adopté à la majorité
4 absentions + 1 pouvoir***

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011
Budget Assainissement

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2011 (document joint en annexe) présente un suréquilibre pour la section d'exploitation avec des montants respectifs en dépenses et en recettes de 148 214 € et de 162 082 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 394 172 €.

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente délibération.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'adopter le budget primitif 2011 du budget Assainissement arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente délibération.**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	148 214,00 €	394 172,00 €	542 386,00 €
RECETTES	162 082,00 €	394 172,00 €	556 254,00 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à la majorité
4 absentions + 1 pouvoir

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011
BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2011 (document joint en annexe) présente un suréquilibre en section de fonctionnement de 941 202,26 € correspondant à la plus-value réalisée sur l'exercice et un suréquilibre en section d'investissement correspondant au coût du stock résiduel des terrains aménagés diminué du coût des travaux réalisés sur l'exercice. Le budget primitif présente donc sur l'ensemble des sections un suréquilibre égal à l'apport de trésorerie généré sur l'exercice soit 1 290 726 €.

Une note présentant les différentes caractéristiques du projet de budget est jointe à la présente délibération.

Les membres de la commission Finances, réunis le 27 janvier 2011, ont émis un avis favorable.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide

- **D'adopter le budget primitif 2011 du Budget Lotissement arrêté comme suit et détaillé dans le document joint en annexe à la présente délibération.**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 431 220,66 €	958 802,92 €	2 390 023,58 €
RECETTES	2 372 422,92 €	1 308 326,66 €	3 680 749,58 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

***Adopté à la majorité
4 absentions + 1 pouvoir***

INFORMATIONS

Agenda

M. le Maire

indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 13 avril 2011.

Statistiques population

M. le Maire

précise qu'en 2010 nous avons battu un record de naissances avec les nouveaux petits Berthevinois. La moyenne sur les onze dernières années étant de 75 naissances. Nous avons eu un point bas en 2001 avec 58, qui suivait l'année 2000 à 91 naissances. Nous verrons en 2011, si on continue vers une augmentation. Par contre nous avons une baisse des mariages sur l'année avec 18 mariages. Nous avons eu 47 décès sur l'année. Sur le plan de la population le chiffre INSEE revoit à 7031 en décembre 2010, le chiffre des doubles comptes est de 7232 et on peut rajouter les naissances de 2010 et une partie de 2009. Ceci nous permet d'estimer que la population réelle et sans doute supérieure à 7300 habitants.

Statistiques passeports

M. le Maire

souligne que Saint-Berthevin est une des quinze communes sur le département qui réalise des passeports biométriques. Nous sommes défrayés par l'Etat. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes explosent. Si demain on passe à la carte d'identité de même nature, on risque d'avoir des soucis au niveau du fonctionnement du service de l'Etat Civil. En 2010 nous avons réalisé 486 passeports (208 pour les berthevinois et 278 hors commune).

Consultations pour maîtrise d'œuvre et enquêtes publiques

M. le Maire

précise que la consultation pour l'appel d'offres pour la RD57 est lancée. La commission d'appel d'offre se réunira dans les prochaines semaines. Nous allons faire paraître dans les prochains jours la consultation sur la maîtrise d'œuvre sur le Pôle Culturel. Le lancement des enquêtes publiques est apparu dans le journal notamment le transfert dans le domaine public des les lotissements des Feuillantines et Orientales.

Bilan Espace Emploi

Monsieur le Maire indique une satisfaction qui est d'avoir accueilli l'espace emploi sur la ville de Saint-Berthevin. Puisqu'aujourd'hui de Juin à décembre 2010, nous avons eu 471 personnes qui sont passées par l'espace Emploi et le chiffre de janvier est en augmentation. Nous avons eu un pic avec 103 passages en septembre, 82 sur le mois d'octobre et 86 sur le mois de novembre. Par ailleurs 18 personnes ont retrouvé un emploi suite à la consultation des annonces de l'Espace Emploi.

M. LUCAS

annonce qu'avant le prochain conseil, il y a trois manifestations : la Soirée SLAM à Coupeau le 22 février avec une compagnie Nantaise, M. MOUCHE avec un spectacle intitulé « A l'abordage » ; la poésie dans la ville qui sera accompagnée d'un accordéoniste ; enfin le 9 avril l'Europa Jazz, nous sommes la seule date en Mayenne, avec la venue de Jacky MOLARD quartet (mélange de musique bretonne+jazz).

M. GUESNE

indique qu'il y a deux manifestations sportives le 27 février : les finales Handball Coupe de France et région des départements au COSEC et le 6 et 7 mars tournoi régional des vétérans et tournoi des jeunes de futsal.

Levée de la séance à 22h05

La Secrétaire,
Corinne **SEGRETAIN**

Le Maire,
Yannick **BORDE**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL